

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 25 septembre 2012

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2012

Finances

Attribution indemnité de conseil et budget trésorière

Développement économique

Proposition d'avenants Maison de Pays à Bologne (Rapport 2012.09.I.01)

Marché de travaux Maison de Pays : approbation lot 8 bis réseaux informatiques (Rapport 2012.09.I.02)

Création d'une commission pour réflexion label « relais services publics » (Rapport 2012.09.I.03)

Aménagement de l'espace

Elaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) (Rapport 2012.09.II.01)

Mise en place d'une ingénierie territoriale (Rapport 2012.09.II.02)

Politique du logement

PIG précarité énergétique : accord dernières subventions (Rapport 2012.09.III.01)

Opération façades spécifiques Petites Cités de Caractère :

- autorisation de maîtrise d'ouvrage (Rapport 2012.09.III.02)
- attribution d'un fonds spécifique Vignory (Rapport 2012.09.III.03)

Questions diverses

Le 25 septembre 2012 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à l'école maternelle de BOLOGNE, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MAIRE Véronique, MARCEL Isabelle, MARTINOT Yolande, PERRIN Ghislaine, MM : BLANCHOT Robert, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves THIEBAUT Didier, VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice,

Absents ou excusés : Excusé(s) : Mme MOUSSUT Maryse, WY SOCKI Annie, MM : CONTAL FABIEN, KIHM Jean-Paul KLINKEBERG Jean Pierre, MARASI Julien.

Absent ayant donné procuration : Mme REY Emmanuelle

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2012**

Aucune remarque n'étant apportée au procès-verbal de la séance du 12/04/2012, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

M. Maillot indique que M. Roger FLECHY, démissionnaire est remplacé par Mme LE BAILLY Edith.

Des nominations sont effectuées à la suite de cette démission afin de remplacer M. FLECHY au sein de différentes instances. Ainsi, M. Jean-Marie JOURDE est élu délégué titulaire au SMICTOM Centre Haute-Marne, M. Jean-Michel LANGE est élu délégué suppléant au SMICTOM Centre Haute-Marne, M. Didier MONFILS est élu membre suppléant de la commission d'appel d'offres de la communauté de communes, M. Michel DAMPEYROUX est élu pour représenter la communauté de communes au niveau du Pays de Chaumont.

- **Attribution indemnité de conseil et budget trésorière**

Suite au changement de trésorier au niveau du centre des finances publiques de Vignory, le Président propose de délibérer pour attribuer une indemnité de conseil et budget à Mme Marie-France ELMERICH. Après délibération, le conseil communautaire accepte cette attribution d'indemnité au taux maximum alloué à un trésorier.

- **Proposition d'avenants Maison de Pays à Bologne (Rapport 2012.09.I.01)**

Le Président rappelle que le conseil de communauté a attribué à des entreprises le marché de travaux de la Maison de Pays par délibération n°201 0.10.I.03.

Il indique que des avenants sont nécessaires pour certains lots, à savoir :

Lot 7bis Sondes géothermales, attribué à For Est Ecologia pour un montant de 29 311.00 € HT.

L'option de 3 sondes à 170 ml convenue dans le marché, n'a pas reçu l'accord de l'ADEME et la solution de base de 6 sondes à 100 ml doit donc être appliquée.

Montant de l'avenant : 2 203.00 € HT.

Lot 02 Charpente bois – couverture – zinguerie, attribué à l'entreprise GIGOT Polytoitures pour un montant de 20 002.50 € HT.

La réfection de la couverture au-dessus de l'escalier suite à la démolition de la cheminée nécessite la réalisation d'un avenant de 1 058.52 € HT.

Le Président soumet donc ces avenants supérieurs à 5% du montant du marché initial, à l'approbation du conseil communautaire. Après en avoir délibéré, ce dernier accepte à l'unanimité les propositions présentées.

- **Marché de travaux Maison de Pays : approbation lot 8 bis réseaux informatiques (Rapport 2012.09.I.02)**

Le Président informe qu'une consultation complémentaire a été lancée pour le lot 8bis réseaux informatiques de la Maison de Pays à Bologne.

Une seule offre a été déposée. L'entreprise SNEF a répondu pour un montant de 14 929.38 € HT correspondant à l'estimation de 15 000,00 € HT.

Le Bureau propose de retenir cette entreprise et d'autoriser le Président à signer ce marché. Il sollicite l'accord du conseil communautaire à ce sujet. Après en avoir délibéré, le conseil de communauté valide à l'unanimité l'attribution de ce marché à l'entreprise SNEF.

- **Création d'une commission pour réflexion label « relais services publics » (Rapport 2012.09.I.03)**

Monsieur ROY indique que des contacts ont été pris avec des organismes comme la CAF, la MSA, la CARSAT, Tremplin 52, le CDIFF... afin de convenir des services pouvant être apportés au niveau de la Maison de Pays. Une demande de labellisation « Relais Services Publics » est en cours au niveau de la Préfecture. Le profil de poste pour l'agent d'accueil de la structure a déjà été travaillé afin d'être présenté dans la demande de labellisation. Cependant, la création d'une commission de suivi pour l'application de ce

label est nécessaire. Celle-ci aura pour objectif de travailler sur le recrutement du personnel, l'agencement de l'équipement et l'organisation des services proposés.

Le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président poursuivre la démarche label « relais services publics ». Il désigne également Mmes et Mrs Sonia Kempf, Michel Dampeyroux, Marie-Thérèse Hurni, Jean-Paul Poupon, Luc Noirot, Gilbert Kuhner, Annie Wysocki, Marie-Thérèse Doré et Véronique Maire, membres de la commission.

- **Elaboration d'un SCOT (schéma de cohérence territoriale) (Rapport 2012.09.II.01)**

M. Roy a indiqué lors de la dernière réunion de bureau que des nouvelles réglementations vont obliger la communauté de communes à réaliser un Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCOT) avant le 31/12/2016. Pour les communes en périphérie d'une communauté d'agglomération, la date est avancée au 1^{er} janvier 2013.

S'agissant d'un transfert d'une compétence en matière d'urbanisme, une modification des statuts communautaires sera nécessaire.

Le Président informe les élus qu'une réflexion sera donc menée sur la mise en place éventuelle d'un SCOT sur la communauté de communes. Cette réflexion sera aussi proposée pour une initiative du Pays de Chaumont.

- **Mise en place d'une ingénierie territoriale (Rapport 2012.09.II.02)**

Monsieur ROY expose les motifs de l'inscription à l'ordre du jour de cette mise en place d'une ingénierie territoriale. La démarche fait suite au départ suite à une opportunité professionnelle, du responsable des services techniques de Bologne, obligeant les élus bolognais à réfléchir sur une nouvelle orientation de l'organisation de leur service technique. En effet, compte-tenu des différentes réformes intervenues ces dernières années (RGPP, réforme territoriale, réforme de l'urbanisme...) de plus en plus contraignantes, les élus doivent envisager des solutions permettant le développement et le suivi des projets structurants de la commune, à une échelle plus importante. Le recrutement d'un technicien principal ou ingénieur apparaissait comme la meilleure réponse à cette attente. Ainsi, M. Roy explique avoir procédé à un recrutement de personnel et constitué un jury où M. Maillot était présent en tant que consultant communauté de communes.

Monsieur ROY indique qu'un constat a été fait, approuvé par le Bureau de la communauté de communes, où il apparaît que les élus ont certaines difficultés à suivre le fonctionnement des structures créées, tout en assurant la veille juridique indispensable à ces services. Beaucoup de réalisations ont vu le jour depuis 2002 : école de musique et théâtre, marpa, haltes nautiques, hébergements touristiques, zones d'activités... d'autres sont encore à venir : micro-crèches...

Le Vice-Président ajoute que l'ingénierie territoriale sera de plus en plus confiée aux collectivités et que cette tendance se confirme par l'inscription de subventions particulières au titre de la DETR, dès 2012. Deux financements sont possibles pour les intercommunalités : recrutement de personnel et aide sur les charges salariales et frais de déplacements, ou aides sur le recours à des bureaux d'études.

La fin de contrat de M. Gayet au niveau de son assistance à maîtrise d'ouvrage conforte également le fait que le recours à un ingénieur va devenir indispensable au niveau de la communauté de communes.

Monsieur Roy confirme donc aux élus que la démarche proposée vise à l'embauche d'un ingénieur territorial par la communauté de communes avec une mise à disposition à la commune de Bologne afin d'arriver à terme à la création d'un service technique communautaire. La réalisation dans un premier temps d'un diagnostic des besoins sur le territoire permettra de mener une réflexion sur l'organisation des services techniques des communes visant à mutualiser les moyens. Une vision globale des investissements de la communauté de communes réalisés ou à venir va permettre une meilleure gestion des coûts de fonctionnement, une planification pluriannuelle des investissements ainsi qu'une maîtrise des transferts de compétences.

Monsieur MAILLOT indique donc que pour l'instant, le recrutement de l'ingénieur se ferait à temps complet par la communauté de communes avec mise à disposition à la commune de Bologne à hauteur de 80%. Il confirme bien que l'idée est de lisser dans le temps cette mise à disposition pour arriver à terme à un recrutement total sur la communauté de communes. Il ajoute qu'il devient nécessaire d'avoir une personne ressource pour le pilotage des projets en plus de la gestion des bâtiments. Il rappelle qu'il avait été

convenu que chaque commune mettait à disposition une personne, rémunérée par la communauté de communes, pour gérer un bâtiment communautaire se trouvant sur son territoire. Toutefois, le manque de personnel rend de plus en plus difficile ce mode de fonctionnement. De même, le suivi du chantier d'insertion représente une part importante de la mission confiée à M. Gayet. L'arrêt de celle-ci va poser un problème au niveau du fonctionnement de la communauté de communes. Concernant les incidences de la RGPP sur les collectivités on constate aujourd'hui une diminution des fonctionnaires obligeant certains services de l'état à ne plus exécuter certains travaux pour le compte des collectivités. L'idée de transférer la gestion des demandes d'urbanisme aux intercommunalités apparaît de plus en plus réelle et sera certainement concrète dans les années à venir. L'AMF mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'une ingénierie territoriale permettant de répondre aux besoins à venir des élus.

Le Président ajoute que la décision concernant cette ingénierie territoriale communautaire est importante pour l'organisation future de la communauté de communes. Il précise que le Bureau a travaillé à deux reprises sur ce sujet. Le recours à un ingénieur territorial permettrait aussi aux communes qui le souhaitent de répondre de façon ponctuelle à des besoins particuliers. L'intérêt d'avoir une personne qui travaille avec les communes permettra d'organiser au mieux le futur service technique communautaire. Monsieur MAILLOT confirme toutefois qu'il n'est pas question pour l'instant de déstructurer les services techniques communaux.

Monsieur ROY reprend pour indiquer que cette démarche communautaire aura également un impact fort vis-à-vis des autres collectivités ou instances du territoire. L'ingénieur proposé au recrutement a une formation en voirie et aménagement du territoire. Cela sera d'autant plus important compte tenu de la mise en place obligatoire pour les communes, de plans de sauvegarde sécurité prévention, gestion des DICT, SIG avec réseaux communaux...

Monsieur MAILLOT confirme que même si le SDEHM envisage d'être guichet unique pour la gestion des réseaux au niveau des DICT des communes, le transfert à venir de la gestion des permis de construire aux intercommunalités, va obliger ces dernières à revoir leur organisation en matière de service technique.

Monsieur LEJOUR intervient enfin pour indiquer que la proportion 80/20% semble raisonnable dans un premier temps pour le recrutement de cet ingénieur.

L'ensemble du conseil de communauté accepte donc à l'unanimité le recrutement d'un ingénieur territorial et autorise sa mise à disposition à la commune de Bologne.

Monsieur MAILLOT remercie les élus pour cette décision très importante en terme d'incidence sur le fonctionnement à venir de la communauté de communes.

▪ **PIG précarité énergétique : accord dernières subventions (Rapport 2012.09.III.01)**

Le Président indique que le programme d'intérêt général sur la précarité énergétique se termine et que les dernières subventions accordées par le comité de suivi sont à valider.

Il sollicite l'accord du conseil communautaire à ce sujet.

Il indique également qu'un bilan de ce programme sera adressé à chaque commune prochainement. Le conseil de communauté accepte à l'unanimité le versement de subventions à hauteur de 4 589 € au titre de ce PIG.

Au niveau du versement de subventions dans le cadre de l'opération façades traditionnelle, les élus accordent les 6 370.54 € proposés par la commission.

Monsieur Maillot indique à cette occasion que l'enveloppe totale accordée par la communauté de communes aux particuliers dans le cadre de cette opération façades s'élève à 62 056.40 €.

Il indique l'importance de communiquer à ce sujet. Les habitants doivent avoir connaissance des réalisations effectuées par la communauté de communes.

▪ **Opération façades spécifiques Petites Cités de Caractère :**

· **autorisation de maîtrise d'ouvrage (Rapport 2012.09.III.02)**

attribution d'un fonds spécifique Vignory (Rapport 2012.09.III.03)

Monsieur Maillot présente le rapport comme suit : la labellisation Petite Cité de Caractère de la commune de VIGNORY va participer au développement économique et touristique du territoire communautaire. Afin de soutenir cette initiative au titre de la politique du logement, le Président propose de participer à la mise en œuvre d'une opération façades spécifiques aux communes labellisées Petites Cités de Caractère (PCC).

Un fonds d'aide d'embellissement de façades permettrait l'attribution, aux propriétaires privés, de subventions destinées à la réalisation de travaux de ravalement de façades, de changements de menuiseries et/ou d'huisseries, des systèmes d'évacuation d'eau, de grilles d'enceinte et de rénovation de murets.

A l'initiative et sous coordination du Pays de Chaumont, ce fonds d'aide à l'embellissement de façades serait lancé pour une période de 3 ans et concernerait les communautés de communes du Bourmontais, du bassin de Bologne Vignory Froncles et des Trois Forêts ainsi que les communes de Bourmont, Châteauvillain et Vignory .
L'objectif étant de rénover 10 façades par commune labellisée.

La Région finance ce programme à hauteur des financements des territoires.

La Participation de la Communauté de communes au titre d'une opération façades spécifique serait de 31 451 € pour la période des 3 ans (2013 à 2015).

Afin de mettre en œuvre ce programme, le Président sollicite l'accord du conseil communautaire pour :

- ✓ Désigner la communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles maître d'ouvrage de l'opération ;
- ✓ Autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre les EPCI et les communes ;
- ✓ Autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité les propositions telles que présentées ci-dessus.

▪ Questions diverses

Plan numérique départemental :

Monsieur Poupon intervient pour indiquer que dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal il serait souhaitable d'intégrer les éléments concernant les réseaux numériques. Certaines communes resteront défavorisées par rapport au plan numérique départemental soutenu par le Conseil Général et en explique les conséquences.

Monsieur MAILLOT propose aux élus de voter une motion à l'attention du Département, comme suit :

Les élus de la communauté de communes, unanimes, souhaitent une modification du plan numérique départemental actuel, afin que toutes les communes de l'intercommunalité soient raccordées au haut débit filaire avec accès au triple play.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Information embauche directrice micro-crèche : Le président indique que Mme Colette GARNIER, infirmière puéricultrice a été recrutée pour assurer les fonctions de directrice de la micro-crèche de Soncourt Sur Marne. Il remercie à cette occasion les élus ayant participé au jury de recrutement.